

Le 3 septembre 2021

COMPTE-TEMPS : PILE JE GAGNE, FACE TU PERDS



Comme l'UNSA-ICNA l'écrivait dans son tract du 23 août, « Une rentrée sous haute surveillance », les choses bougent concernant les RO et le compte-temps.

Alors que les syndicats parlent dans le vent depuis des mois à une administration sourde aux remontées du terrain, la mobilisation des salles semble commencer à produire la prise de conscience escomptée.

Mais si la DO a commencé à avancer ses propositions, les négociations sont loin d'être abouties, et pour l'UNSA-ICNA, l'heure est toujours bien à la vigilance.

LA MOBILISATION DES SALLES

Alors que CT après CT, réunion après réunion, nos managers s'obstinaient à ignorer les alertes unanimes des syndicats contre le dispositif des RO et du compte-temps, **la mobilisation des salles n'a, elle, pas failli.**

L'UNSA-ICNA tient à remercier tous les collègues qui, à l'occasion des visites des DGAC, DSNA et DO dans les centres, ont pris le temps, très souvent sur leurs pauses, de leur expliquer ce qu'ils ressentaient, avec force et conviction.

L'ARRÊTÉ RO NE SERA PAS MODIFIÉ

L'administration fixe d'entrée ses lignes rouges : l'arrêté créant les RO ne sera pas modifié. Elle contraint donc forcément la négociation puisque cela implique *de facto* le maintien du dispositif des RO, le maintien d'un compte-temps, et le maintien de l'équivalence créée entre une Réserve Opérationnelle hors site non rappelée et le débit d'une demi-journée d'absence de ce compte-temps.

Ces 3 éléments sont inscrits dans l'arrêté interministériel.

Tout effet d'annonce, d'ici le CT du 24 septembre, serait prématuré et donc malvenu.

Pour l'UNSA-ICNA, les négociations sont encore loin d'être terminées, et l'heure n'est pas aux autosatisfécits.

Le travail de l'UNSA-ICNA se poursuit, pour préserver la valeur des compensations légitimes accordées aux ICNA, chèrement acquises par leur investissement pendant les périodes de charge ou sur du travail d'expertise.



VERS UN NOUVEAU COMPTE-TEMPS

La DO propose cependant d'amender la décision DSNA, et de repenser le compte-temps pour **le transformer en un indicateur du nombre de RO hors site non rappelées.**

Ainsi, le compte-temps, remis à 0 chaque 1^{er} janvier, est décrétement de 0,5 à chaque RO hors site non rappelée. Il est donc soit nul soit négatif. Par construction, les récupérations, quelles qu'elles soient, ne sont plus intégrées d'entrée au compteur. **Mais gare aux comptes-temps négatifs...**

LE « PASS' CRÉDITEUR »

La DO ne précise pas si un QR Code sera associé à votre compte-temps, mais elle confirme qu'**il faudra présenter un compte-temps NON négatif pour pouvoir retrouver le contrôle de ses jours de récupération, quitte à devoir en sacrifier.** En clair, avec un compte-temps à -3, il vous faudrait d'abord sacrifier 3 récup/JRH, juste pour avoir de nouveau accès à la totalité du calendrier, et en poser un 4^e sur le jour convoité. À ce prix là, la facture devient vite salée.

Sans ça, présenter un « pass' débiteur » ferait peser des restrictions strictes sur les récup et JRH. Elles ne pourraient être posées **qu'en lieu et place de RO, ou sur une période limitée de faible trafic** même si des droits à absence étaient encore disponibles sur d'autres créneaux...

